

## Procès-verbal Assemblée générale ordinaire

Samedi 15 Février 2020

Lieu: Centre Culturel de Moret Loing & Orvanne

Ō

Heure : de 14h à 16h30

Les membres de l'association LA Recherche de Nos Ancêtres – Cercle de généalogique de la Vallée du Loing, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le samedi 15 février 2020 de 14heures à 16h au centre culturel de Moret Loing -et- Orvanne, sur convocation préalablement adressée par m@il dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

A l'assemblée de ce jour, 06 membres étaient présents et 02 procurations, sur un total de 14 membres de l'association; conformément aux conditions du quorum mentionnées dans les statuts. L'assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par **Madame Valérie ASSELIN**, en sa qualité de présidente et **Monsieur Jean COUSIN**, en qualité vice-président et secrétaire de l'association.

Après rappel de l'ordre du jour par la présidente et lecture faite des différents rapports moral et financier ainsi que les projets pour l'année 2019.

Le rapport moral permet de dresser le bilan des activités passées et d'envisager l'avenir, à la fois par la continuité d'actions existantes et par les évolutions possibles qu'offre notre association.

## Première décision:

L'assemblée approuve le rapport moral énoncé. Cette résolution est adoptée à la majorité de six voix à main levée.

Le rapport financier s'appuie sur les recettes et les dépenses établies de l'année écoulée. La situation financière est bonne. Le nombre d'adhérents est en recul, certains départs n'ont pas été compensés par des arrivées de nouveaux membres. Il en résulte une baisse au niveau des cotisations.

## Deuxième décision :

L'assemblée approuve le rapport financier énoncé. Cette résolution est adoptée à la majorité de six voix à main levée.

## Troisième décision:

L'assemblée approuve la décision du prix de la cotisation inchangée. Cette résolution est adoptée à la majorité de six voix à main levée.

La séance est levée à 16h10. Le procès-verbal a été dressé et signé par le président et le secrétaire susnommés.

Le vice-président / secrétaire

MMO.

Jean COUSIN